INSTRUCTIONS POUR LES ÉNONCÉS DE POSITION CANIMUN 2017

Le but d'un énoncé de position est de résumer la perspective d'un pays sur sa politique étrangère. Les énoncés de position portent spécifiquement sur les sujets débattus spécifiquement assigné à chacun des délégués. Les énoncés de position sont un élément de la participation à CANIMUN et doivent être **obligatoirement soumis à chaque directeur par courriel au plus tard le 16 février 2017 à 23 :59 (Heure de l'est)**. Les délégués qui reçoivent leur répartition des pays représentés après le 13 février 2017 doivent soumettre leurs énonce de position avent **le 22 février 2017 a 23 :59 (Heure de l'est)**.

Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies : unga1@canimun.org
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : unhcr@canimun.org
Programme des Nations Unies pour l'environnement : unep@canimun.org
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture : unesco@canimun.org
Commission du Statut de la femme : csw@canimun.org
Cour internationale de justice : icj@canimun.org
Conseil de sécurité : unsc@canimun.org
Forum international de la Presse : ipf.fip@canimun.org

Toute soumission tardive entraînera une disqualification automatique pour les prix attribués aux meilleurs énoncés de position. Si vous désirez bénéficier d'une extension d'échéance, prière de communiquer avec le directeur de votre comité ainsi que la Directrice générale (dg@canimun.org) **avant le 14 février 2017** en mentionnant le nom du pays représenté et le comité.

Le processus de rédaction des énoncés de position donnent l'opportunité aux délégués de se familiariser avec la politique étrangère du pays représenté ainsi que des sujets débattus dans leur comité. Il est impératif que les délégués soient préparés adéquatement avant de prendre part aux travaux de leur comité. De plus, la qualité de la recherche et de la rédaction sera un déterminant majeur des prix d'excellence remis aux délégués lors de la cérémonie de clôture de la conférence.

Les délégués devront soumettre un énoncé de position de **1-2 pages (simple interligne)** au directeur de leur comité respectif. Voici quelques questions pouvant guider la rédaction des énoncés de position :

- Quelle est la perspective de votre pays sur le sujet débattu?
- Est-ce un enjeu majeur pour votre pays? Pourquoi?
- Comment le présent enjeu affecte la politique domestique et étrangère de votre pays?
- Quelles sont les actions prises par votre pays sur cet enjeu (traités, déclarations, adoption de politiques)
- Votre pays prévoit-il adopter des politiques ou adoptions sur l'enjeu débattu?
- Comment votre pays entend remédier aux problèmes soulevés par les enjeux débattus?

Le plagiat ne sera pas toléré et entraînera la disqualification immédiate d'un énoncé de position pour l'attribution d'un prix. Les guides de chaque comité peuvent être retrouvés à la page suivante : http://canimun.org/committees/?lang=fr

CRITÈRES POUR LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Chaque énoncé de position pour la Cour internationale de justice doit être présenté sous la forme d'une note légale abrégée et ne doit pas dépasser **2 pages (1 page par sujet).** Les éléments suivants doivent être inclus :

- Bref résumé des faits applicables au cas (environ 1 paragraphe)
- Questions légales (quelles sont les questions devant être répondues)
- Analyse légale (Application du droit aux faits présentés)
- Conclusion (Quelle devrait être le jugement de la Cour?)

Prière de délimiter chacune des sections par un entête pour faciliter la lecture de l'énoncé. Il n'est pas nécessaire d'inclure des citations, mais vous pouvez ajouter une troisième page contenant une bibliographie au besoin.

De plus, vous représentez votre propre perspective et non celle d'un État. Votre analyse devra donc inclure la perspective des deux parties. Dans votre conclusion, vous devrez mentionner quels arguments sont les plus convaincants et quel est le droit qui devrait s'appliquer.

Plus d'informations sur la rédaction de notes légales peuvent être retrouvée au lien suivant (en anglais) : http://legalresearch.org/writing-analysis/legal-memorandum/

N'hésitez pas à contacter la présidente et la vice-présidente de la Cour si vous avez des questions supplémentaires : icj@canimun.org

CRITÈRES POUR LE FORUM INTERNATIONAL DE LA PRESSE

Les journalistes du Forum international de la Presse devront présentés un énoncé de position divisé en deux parties principales :

1) Historique et position du média représenté (maximum 2 pages) :

- Historique du média représenté
- Caractéristiques du média
- Informations sur les lignes éditoriales
- Toute autre information jugée pertinente (journalistes célèbres, biais politique)

2) Article (1-2 pages) : Chaque journaliste devra soumettre un article conformément aux lignes et politiques éditoriales de son média. L'article devra porter sur un enjeu récent d'actualité internationale.

Pour plus d'informations, veuillez contacter les éditrices en chef : ipf.fip@canimun.org

FORMAT DE PRÉSENTATION

Tous les énoncés de position devront être présentés dans le format suivant :

Délégation de Votre pays	**Représenté par** Votre nom Votre délégation

Énoncés de position pour (votre comité)

(Bref paragraphe décrivant les sujets et la position générale de votre pays dans le comité)

Sujet 1: (Insérez le sujet ici)

(Insérez le corps du texte ici)

Sujet 2: (Insérez le sujet ici)

(Insérez le corps du texte ici)

CRITÈRES ADDITIONNELS

- Police 12 Times New Roman
- Longueur : 1-2 pages, à interligne simple
- L'énoncé ne doit en aucun cas présenter un drapeau ou tout autre symbole national.